

### Edito

Les Newsletters de l'Unité FSE de la DREETS Grand-Est sont avant tout l'occasion de communiquer sur la diversité et l'ampleur des actions mises en œuvre au titre de la programmation 2021-2027 du FSE+ et du FTJ (Fonds de transition juste).

Cette 12ème édition nous donne l'occasion de partager avec vous :

- l'actualité de l'Unité FSE et l'utilisation de l'emblème européen avec la mention associée, en 1ère page.
- en page 2, des informations sur les modalités pratiques de dépôt du bilan et de ses variantes, à destination de nos porteurs de projets.
- puis, en page 3, la présentation des missions en matière de gestion du FSE+ portées par le Conseil départemental des Ardennes
- et enfin, quelques chiffres clés de l'Unité FSE (page 4) : l'année 2023 a été consacrée à la poursuite du déploiement de la nouvelle programmation FSE+ et FTJ à travers la publication régulière d'appels à projets, ainsi qu'à la mise en place des nouveaux conventionnements avec les 10 organismes intermédiaires, délégataires d'une partie des crédits FSE+.

**L'unité FSE vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024 : que cette nouvelle année soit riche de rencontres, de petits ou grands bonheurs, de santé et de joies tant au niveau personnel, que professionnel.**

### Actualité Unité FSE

**Le Tour de France** : Rencontre des projets soutenus par le Programme national FSE+

Rendez-vous à Metz, **APEF 57 (Association promotion Emploi Formation) dans le cadre du projet financé par FSE+** "Dispositif d'Accompagnement adapté pour les Contrats en Alternance (D.A.C.A.)" qui consiste en un accompagnement individualisé, en lien direct avec les C.F.A. ou autres organismes de formation afin de permettre aux apprentis de réaliser leur contrat dans les meilleures conditions et ainsi éviter la rupture.

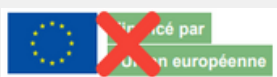
 <https://fse.gouv.fr/le-tour-de-france-des-projets-du-programme-national-fse#APEF-57>



### Association de l'emblème européen à la déclaration de financement

La mention «Financé par l'Union européenne» ou «Cofinancé par l'Union européenne» doit toujours figurer en toutes lettres à proximité de l'emblème. La taille de la police utilisée doit être proportionnée par rapport à la taille de l'emblème.

4 Emblèmes de l'Union avec mention à utiliser dans vos supports de communication



Lien de la logothèque → <https://fse.gouv.fr/la-logothèque>

Document de la Commission européenne → <https://urlz.fr/oPeY>





Le bilan, accompagné de sa demande de paiement, est le formulaire qui permet au porteur de projet de déclarer les actions et les dépenses réalisées, ainsi que les ressources perçues sur une période donnée en vue du remboursement de la part FSE+/FTJ correspondante.

## Bilan intermédiaire

## Bilan final

## Bilan de solde

- Pour les opérations dont la durée de réalisation est **inférieure ou égale à 12 mois**, le bénéficiaire est tenu de produire **un bilan final** d'exécution au plus tard 6 mois après la fin de la période de réalisation de l'opération ;
- Pour les opérations dont la durée de réalisation est **supérieure à 12 mois et inférieure ou égale à 24 mois**, le bénéficiaire **peut** produire **un bilan intermédiaire** au maximum, si la convention attributive de l'aide le prévoit. Il est tenu de déposer **un bilan final** d'exécution au plus tard 6 mois après la fin de la période de réalisation de l'opération ;
- Pour les opérations dont la durée de réalisation est **supérieure à 24 mois et inférieure ou égale à 36 mois**, le bénéficiaire **doit** produire au minimum **un bilan intermédiaire**. Il en produit un deuxième si la convention attributive de l'aide le prévoit. Le porteur est tenu de déposer **un bilan final** d'exécution au plus tard 6 mois après la fin de la période de réalisation de l'opération ;
- Pour les opérations dont la durée de réalisation **est supérieure à 36 mois et inférieure ou égale à 48 mois**, le bénéficiaire **doit** déposer **deux bilans intermédiaires**. Il en produit un troisième si la convention attributive de l'aide le prévoit. Le porteur est tenu de produire **un bilan final** d'exécution au plus tard 6 mois après la fin de la période de réalisation de l'opération.

Le bénéficiaire peut aussi, à son initiative, établir **un bilan de solde**. Ce type de bilan permet de produire un bilan final avant la date de fin de réalisation de l'opération ou de déposer un bilan final en lieu et place d'un ou plusieurs bilan(s) intermédiaire(s). Le bilan de solde est assimilé à un bilan final. Toutes les dispositions de la convention relatives au bilan final sont applicables à ce type de bilan.

L'unité FSE de la DREETS Grand Est propose aux porteurs de projet des réunions d'informations sur les dépôts de bilan pour les opérations en cours ou en fin de réalisation.

Ces réunions sont prévues en distanciel aux dates suivantes :



jeudi 11 janvier 2024 à 10h

jeudi 8 février 2024 à 10h

mardi 12 mars 2024 à 10h

mardi 9 avril 2024 à 10h

mardi 7 mai 2024 à 10h

mardi 11 juin 2024 à 10h

Merci de vous inscrire au plus tard 3 jours avant la date choisie en envoyant un mail sur la boîte institutionnelle [dreets-ge.fseplus@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-ge.fseplus@dreets.gouv.fr), en précisant éventuellement les points qui vous posent problème.

Pour plus d'informations : <https://grand-est.dreets.gouv.fr/Reunions-d-information>

Pour télécharger le manuel - Création d'un bilan : <https://urlz.fr/oOnD>

Pour télécharger le guide - Bilan / Demande de paiement : <https://urlz.fr/oOnI>





**Le Conseil départemental des Ardennes (CD08)**, en tant que Chef de file de l'insertion, est devenu organisme intermédiaire sur le Programme National FSE+ 2021-2027.

La cellule FSE du CD08 a été créée au 1er janvier 2023 en intégrant les salariés de l'OI de l'association Ardennes Compétences Territoriales (ACT). Elle est basée dans les locaux de la Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi (DIRE) à VILLERS-SEMEUSE.

L'Etat nous a délégué une enveloppe de près de **8 millions d'euros de FSE+**, au titre de la période 2022-2025, qui est axée sur la **Priorité 1** « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus ».

- Les crédits concernent majoritairement l'**Objectif spécifique 1.H** : favoriser l'inclusion active vers l'emploi et une plus petite enveloppe est fléchée sur l'**Objectif spécifique 1.L** : promouvoir l'intégration sociale des personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Les opérations cofinancées contribuent à améliorer :

- L'insertion professionnelle via un accompagnement renforcé vers l'emploi, en travaillant à la levée des freins, à la coordination des acteurs dans l'accompagnement des personnes suivies et l'ingénierie de projets et de parcours ;
- L'implication des entreprises dans une démarche inclusive ;
- Le développement de l'insertion par l'activité économique comme parcours d'accompagnement vers l'emploi durable ;
- L'inclusion sociale des personnes les plus vulnérables ou exclus via la remobilisation et l'intégration à la société.

A ce jour, nous avons :

-Lancé **3 appels à projets** : 1 sur l'année 2022-2023, 2 sur l'année 2023 ;

-Programmé **2,9 M € de FSE+ pour 18 opérations** dont 1 sur 2022-2023 et 17 sur 2023 ;

-Sur des thématiques diverses : l'accompagnement renforcé vers l'emploi, la mobilisation des entreprises, la levée des freins dans les parcours d'insertion professionnel, la mobilité inclusive, les Ateliers et chantiers d'insertion, un plan d'actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, le repérage et la remobilisation des personnes en grandes difficultés ;

-Pour le soutien de **15 structures, associations ou collectivités** ;

-Au bénéfice de **4 529 participants prévisionnels** : bénéficiaires de minima sociaux, chômeurs de longue durée et tous publics éloignés de l'emploi.

Pour l'**année 2024**, nous avons lancé 2 appels à projets et commencé de nombreux appuis. Nous espérons programmer davantage d'actions sur la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et pour l'accès et le maintien au logement.



Notre service gestionnaire regroupe **3,53 ETP** mobilisés pour assurer la gestion FSE+, dont :

- **2 gestionnaires FSE** : Marie-Hélène CHOTEAU, gestionnaire FSE depuis 2015, Anais MAUCORT arrivée en septembre de cette année pour renforcer notre équipe (2 ETP) ;

- **1 contrôleur interne** : Tom PIELTAIN, Juriste qui dépend de la Direction des Affaires Juridiques et de l'Evaluation, arrivé également en septembre 2023. Il intervient en tant que Référent contrôleur interne, Référent lutte contre la fraude et Référent plaintes (0,40 ETP) ;

- **1 responsable financière du service de paiement** : Bénédicte CORDIER de la Direction des Finances, en charge des paiements des opérations FSE+ (0,03 ETP) ;

- **1 suppléant de la chef de service de l'OI** : Thierry ROBERT, Directeur de l'Insertion et du Retour à l'Emploi (0,10 ETP) ;

- **1 chef de service** : Carole BAUQUEL, gestionnaire FSE sur la programmation FSE 2007-2013 et en 2015 chef de service de l'OI sur la programmation FSE 2014-2020 (1 ETP).



## Chiffres-clés de l'Unité FSE de la DREETS Grand-Est



**8 Appels à projets publiés en 2023**

- 2 AAP P1 OS "H"
- 1 AAP P2 OS "A"
- 1 AAP P2 OS "F"
- 1 AAP P3 OS "G"
- 1 AAP P4 OS "C,D"
- 2 FTJ



**6 Réunions de présentation des appels à projets**



**45 Opérations conventionnées dont une opération dans le cadre du FTJ**



**5 Comités de programmation organisés par l'Unité FSE de la DREETS Grand Est**



**Montant Financement de FSE+/FTJ sollicité**

**27 498 503 €**

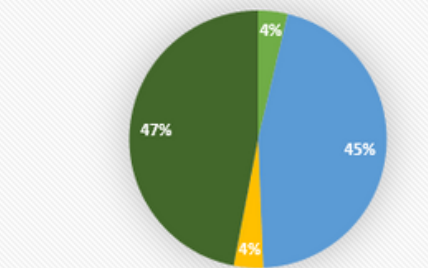


**10 Visites sur place planifiées dont 8 déjà réalisées**

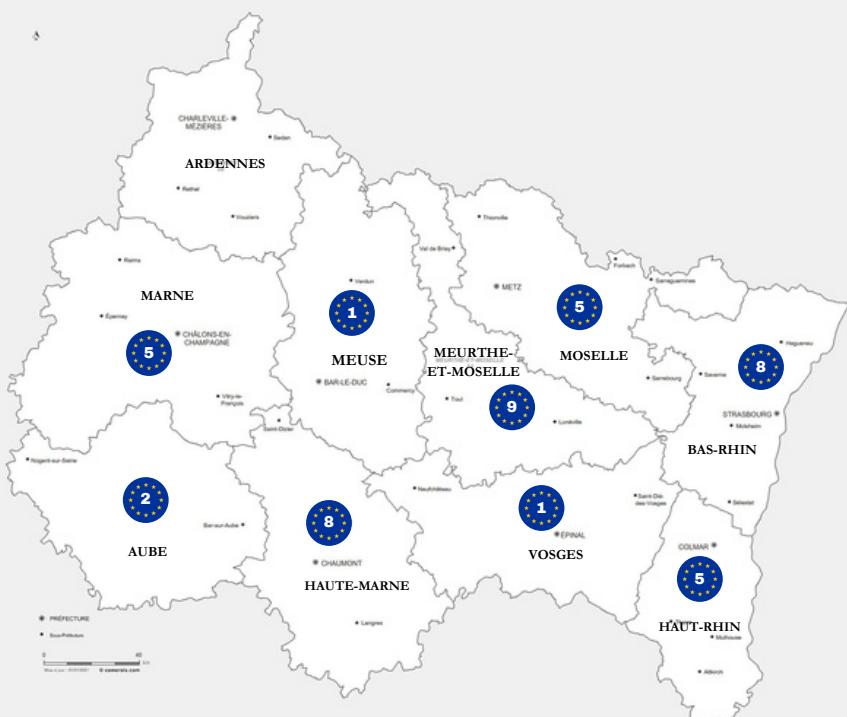


**10 Subventions globales programmées avec les 10 organismes intermédiaires du Grand-Est**

Composition de participants prévisionnels



## Cartographie des projets financés par le Fonds social européen + en Grand-Est



Unité FSE de la DREETS Grand-Est a financé **44** projets par le FSE+ dont **6** projets interdépartementaux et **38** projets départementaux. Un projet financé dans le cadre du FTJ.